

PREFECTURE DES VOSGES

**A R R E T E 302/2010/DDT**

**portant approbation du document d'objectifs  
du site Natura 2000 FR4112011 – Bassigny, partie Lorraine.**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**Vu** la directive n° 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR4112011 – Bassigny, partie Lorraine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 février 2007 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR4112011 – Bassigny, partie Lorraine ;

**Vu** les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 9 février 2009 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges ;

**Arrête**

Art. 1. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4112011 – Bassigny, partie Lorraine annexé au présent arrêté est approuvé.

Art. 2. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4112011 – Bassigny, partie Lorraine est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes ds Vosges concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 26 avril 2006.

Art. 3. – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine et le Directeur Départemental des Territoires des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Epinal, le

25 AOUT 2010

Le Préfet des Vosges,



**Dominique SORAIN**